



## Vente de peinture défectueuse - odeur nauséabonde

Par **claroune82**, le **05/06/2011** à **00:14**

Bonjour,

J'ai acheté, il y a environ un mois, un pot de peinture d'une marque commercialisée par Leroy Merlin.

Après avoir refait l'intégralité d'une chambre de bébé avec, nous venons de constater qu'en cas de chaleur, une odeur horrible se diffuse dans cette pièce.

Nous avons donc appelé Leroy Merlin pour leur exposer le problème, et il se trouve que plusieurs anomalies de ce genre leur ont déjà été remonté, concernant la marque de peinture que nous avons utilisé. Ce problème a été remonté au fabricant qui est entrain d'en rechercher la cause.

Leroy Merlin me propose de nous rembourser le pot, et me conseille d'appeler directement le fabricant du produit pour leur expliquer le problème. Il faudra sans doute, d'après eux, refaire l'intégralité de la chambre.

Actuellement enceinte de 7 mois, je ne suis pas en mesure de pouvoir refaire les travaux, et redoute les vapeurs toxiques diffusées par cette peinture.

Ces travaux sont d'ailleurs urgents, car la chambre doit pouvoir accueillir le futur bébé dans 2 mois.

Quelles sont dans ces cas là les démarches à effectuer de notre part? Qui est dans ce cas responsable du problème? Leroy Merlin ou la marque de peinture en question?

Est ce Leroy Merlin qui doit normalement être notre interlocuteur et résoudre notre problème,

en se mettant en contact directement avec le fabricant, ou devons nous, nous même, gérer tout ça?

Sommes nous bien en mesure de pouvoir demander un remboursement de tous les produits nécessaires à la remise en état de cette chambre, et pouvons nous demander à ce qu'ils nous envoient un peintre professionnel à leur charge pour refaire les travaux?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **00:28**

Commencez par en parler à Leroy Merlin. Il est clair que s'ils refusent de faire plus, vous allez dans une procédure longue et en premier lieu faire constater par un expert le problème de la peinture puis assigner en référé Leroy Merlin, tout ça dépassera les deux mois, largement

Par **MARIA FLAMENT**, le **14/06/2011** à **08:16**

Bonjour

Je suis Maria FLAMENT, Responsable VOIX DU CLIENT au siège social de LEROY MERLIN  
Pouvez vous me contacter sur mon adresse mail ([maria.flament@leroymerlin.fr](mailto:maria.flament@leroymerlin.fr)) pour que je puisse prendre en charge votre problème.

Merci beaucoup